



La Double Sol



AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2009-2012

Nom de la compétition : LA DOUBLE SOL

Dates complètes : du 22 au 24 MAI 2010

Lieu : PORNICHET

Autorité Organisatrice : CNBPP

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, (RCV)
- 1.2. les règlements fédéraux,
- 1.3. la partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV.
- 1.4. les bateaux devront être conformes à la catégorie 3 des RSO et avec radeau de survie.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte aux bateaux avec **équipage en double**, en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B et C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4ème catégorie de navigation.
Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation hauturière.
- 3.2. La régata est ouverte aux bateaux du système à handicap Formule HN France Osiris (H109&108-Classe D,E,F,R3,R4-Gr15 à 32-longueur 8m50 à 13m50). Une flotte IRC (coef. IRC TCC 0,950 à 1,075) pourra, à la discrétion du comité d'organisation, être envisagée.
Le certificat de jauge valide 2010 devra obligatoirement être joint à l'inscription.
- 3.3. Le nombre maximum de bateaux admis est fixé à 50.
- 3.4. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à 100 € au plus tard le 10 mai.
- 3.5. Afin de mieux préparer cette épreuve une pré inscription de 50€ est souhaitée et recevable à partir du 20 février
- 3.6. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile 2010 portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge valide 2010.
 Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont de 100 € par bateau

5. PROGRAMME

- 5.1. vendredi 21 mai de 14h à 18h** : au PC course du Port de Pornichet confirmation des inscriptions, avec remise des Instructions de Course, Annexe et Avenants puis Jauge et contrôles
samedi 22 mai à 9h25: à disposition du Comité à toutes Classes
lundi 24 mai à 16h30 : proclamation des résultats

6. JAUGE

Pour des opérations préalables de jauge prendre contact avec Maurice Viaud avant le 1^{er} mai
 Email : maurice.viaud@free.fr Tél : 02 40 94 66 03 & 06 61 98 66 03

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront remises à la confirmation des inscriptions le 21 mai.

8. LE PARCOURS

Le parcours envisagé d'environ 250 miles est :

Départ en baie du Pouliguen-La Baule, Le Four et la Bonen du Four à B, les Cardinaux /le Chariot et le Pot de Fer à T, Belle-Ile à B, la Jument de Glénan à contourner et à laisser à B, Belle-Ile à T, la Sablaire (devant Port-Joinville) à contourner et à laisser à B, les Bœufs à T, Arrivée en baie du Pouliguen-La Baule par la passe des Guérandaises.

Le parcours officiel définitif sera précisé dans les Instructions de Course.

9. SYSTEME DE PENALITE

- 9.1.** La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
9.2. Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2
 Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

10. CLASSEMENT

- 10.1.** Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système temps sur temps.

11. PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port de Pornichet : Capitainerie 02 40 61 03 20 ou canal 9 vhf

12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

14. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : le C.N.B.P.P. club organisateur, responsable technique et sportif de l'épreuve.